

HERTRICH Véronique, 1999. – Mariages et migrations : les premiers signes du changement démographique chez les Bwa, in : Philippe BOCQUIER et Tiéman DIARRA (coordonné par), *Population et société au Mali*, p. 141-159 – Paris, L’Harmattan, 204 p.

MARIAGES ET MIGRATIONS : LES PREMIERS SIGNES DU CHANGEMENT DÉMOGRAPHIQUE CHEZ LES BWA

Véronique HERTRICH

Les Bwa (*Boo* au singulier), groupe ethnique auquel se rattache une petite minorité de la population malienne (2 % environ), sont connus pour leur esprit d'indépendance et leur faible intégration à la vie publique (Capron, 1988 ; Diarra, 1994). Ils se distinguent aussi, dans le contexte national, par leur résistance à l'Islam et l'accueil plus favorable qu'ils ont réservé au christianisme. Les deux villages présentés ici - Kwara (ou '*Oara*) et Sirao (ou *Hâfwa'ui*) - ne font pas exception et affichent les traits d'une société peu investie dans un processus de développement socio-économique. La scolarisation y est marginale et l'économie dominée par une agriculture vivrière essentiellement orientée vers l'autosubsistance. La religion traditionnelle et le christianisme y ont une audience sensiblement identique, l'Islam étant absent.

Ces conditions semblent plutôt favorables à la préservation d'une logique de reproduction traditionnelle et aborder la question démographique sous l'angle du changement peut paraître prématuré. De fait la fécondité n'a pas encore commencé à y baisser. Cependant des changements, encore timides, dans le domaine matrimonial, laissent à penser que le contexte de la reproduction se transforme. Par ailleurs, la pratique migratoire s'affirme aujourd'hui comme une composante importante de la dynamique démographique ; elle introduit aussi de nouveaux rythmes dans la vie des hommes et contribue à une redéfinition des relations familiales.

Pour apprécier ces évolutions, on s'appuiera sur les enquêtes socio-démographiques menées à Sirao et Kwara en 1987-89¹. Ces deux villages sont situés à la limite nord-ouest de l'aire ethnique des Bwa et au sud-est du Mali, dans le Cercle de Tominian, à 450 km environ de Bamako. Ils comptent entre 600 et 650 habitants chacun.

UNE MORTALITÉ EN BAISSE MAIS UNE FÉCONDITÉ TOUJOURS ÉLEVÉE

La survie des enfants reste marquée d'une grande précarité. Comme sur l'ensemble du Mali rural², plus d'un enfant sur dix décède au cours de sa première année de vie et, parmi les générations les plus récentes, trois sur quatre seulement parviennent à leur cinquième anniversaire. Pour élevés qu'ils soient, ces niveaux de mortalité traduisent des progrès sanitaires considérables depuis les années 1950 : c'était alors un enfant sur deux qui disparaissait avant l'âge de cinq ans.

La fécondité n'a, quant à elle, pas encore commencé à baisser. Quelle que soit leur génération, les femmes mettent en moyenne 8 enfants au monde ce qui situe cette population parmi les groupes les plus féconds du Mali (la moyenne nationale étant d'environ 7 enfants par femme en milieu rural).

Pour l'instant, le régime de fécondité traditionnel n'a pas été remis en question. Il est tout à fait exceptionnel que des individus ou des couples aient réfléchi à des objectifs de fécondité. Ainsi, quand nous les avons interrogées sur le nombre d'enfants qui leur semblait souhaitable, les femmes se sont montrées

¹ On pourra se rapporter à l'ouvrage de l'auteur (Hertrich, 1996) tiré de sa thèse pour une présentation du système de collecte et des résultats plus détaillés. L'article utilise ici principalement les données de l'enquête biographique réalisée sur l'ensemble des résidents (indépendamment de leur sexe et de leur âge) et sur les hommes émigrés appartenant aux patrilignages représentés (préalablement identifiés au moyen d'un relevé généalogique). Les histoires matrimoniale, génésique, migratoire et religieuse de 1 398 résidents (dont 553 non célibataires : 234 hommes et 319 femmes) et de 205 hommes émigrés (dont 148 non célibataires) ont ainsi été enregistrées.

² La comparaison avec les indicateurs nationaux s'appuie, pour l'ensemble de l'article, sur les résultats publiés de l'enquête démographique et de santé de 1987 et du recensement de 1987.

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

déconcertées s'en remettant à la volonté divine et, en insistant, seule une petite minorité (11 % d'entre elles) nous ont donné une réponse chiffrée. Au moment de l'enquête aucune campagne de sensibilisation à la planification familiale n'avait atteint les villages et la contraception moderne y était peu connue. Il existe des méthodes abortives traditionnelles mais elles sont réservées aux grossesses pré-conjugales.

Bien sûr, cette absence d'intervention volontaire ne signifie pas que les femmes ont autant d'enfants que le permettraient leurs capacités procréatrices. La réalisation de la fécondité dans le seul cadre du mariage constitue un premier facteur limitatif, mais son influence est faible. En effet, les femmes se marient jeunes (à 18 ans en moyenne) et, en cas de veuvage ou de divorce avant le terme de la vie féconde, elles se remarient très rapidement sinon immédiatement. Elles passent ainsi les neuf dixièmes de leur vie féconde (c'est-à-dire entre 15 et 50 ans) en union. En fait, c'est l'allaitement de longue durée (deux ans au moins dans la grande majorité des cas) qui est le principal régulateur de la fécondité. Par son effet inhibiteur sur la reprise de l'ovulation, il détermine un espacement important des naissances, de l'ordre de 30 mois en moyenne. L'abstinence sexuelle après l'accouchement ne dure pas longtemps et n'influence donc pas le niveau de fécondité dans les villages étudiés : passés deux mois, la plupart des femmes ont repris une activité sexuelle.

Si l'on s'en tient aux pratiques qui ont un effet direct sur la fécondité (durée de vie en union, allaitement, abstinence, contraception), on n'identifie aucune tendance favorable à une diminution de la fécondité. Il est probable, au contraire, que les intervalles entre naissances se resserrent en raison d'une évolution des modalités d'allaitement : les femmes proposent de plus en plus souvent, dès six mois, une alimentation complémentaire au lait maternel à leur enfant ce qui a pour effet de raccourcir la période d'infécondité post-partum et constitue un facteur de hausse de la fécondité.

Pour identifier des changements susceptibles de motiver le développement de nouveaux comportements de reproduction, il faut chercher ailleurs, là où des projets de fécondité sont susceptibles de prendre forme, du côté du couple.

DES CHANGEMENTS DANS LE MARIAGE

Dans la plupart des populations africaines, les modalités traditionnelles de constitution des couples ne favorisent pas la communication et l'élaboration de projets au sein du couple. Quand les unions se concluent au terme de procédures longues, fortement codifiées et décidées par les familles, il est clair que le couple ne se constitue pas sur la base d'un projet partagé par les deux intéressés. La pratique polygamique et l'intégration du couple à une exploitation familiale étendue sont d'autres facteurs qui entravent le rapprochement des conjoints et contribuent à contenir l'unité conjugale dans sa fonction de procréation. Une évolution des comportements matrimoniaux, dans le sens d'un affaiblissement des contrôles familiaux, peut ainsi révéler la mise en place de conditions plus favorables à la définition d'objectifs de fécondité, de la part des individus ou des couples.

Un assouplissement des procédures matrimoniales

Dans la population étudiée, les premiers mariages féminins sont conclus, en principe, au terme d'un processus codifié comportant plusieurs étapes. La procédure est formellement engagée par l'accord de la famille de la fille, sollicité par le lignage du jeune homme et transmis par un médiateur. Des prestations (travaux agricoles, remise de grains et, aujourd'hui, remise d'argent) s'établissent dès lors, au profit de la famille de la fille, sur une période de plusieurs années (de l'ordre de trois ans en principe). Le temps des fiançailles s'achève par un rapt symbolique (« enlèvement »), à la suite duquel la fille est confiée (« déposée ») à une famille alliée ou amie de celle de l'époux, en attendant la fête du mariage. Cette fête sanctionne l'union et honore la nouvelle épouse au sein du village de son époux. Elle marque aussi le début de la cohabitation conjugale.

Le mariage se présente avant tout comme une affaire collective au sein de laquelle les intéressés sont en position passive. Il correspond à une « affaire familiale » car c'est au niveau du lignage que le mariage se décide et se gère. Il correspond aussi à une « affaire sociale » car la communauté intervient tout au long de la procédure : médiatisation des relations inter-lignagères assurée par un homme de caste, prestations agricoles réalisées par les jeunes du village, accueil de la future épouse confiée à une famille alliée ou amie, reconnaissance de l'union lors de la fête au village.

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

Les informations collectées³ sur les procédures précédant les mariages conclus entre célibataires (tableau 1) montrent que les principales composantes des processus matrimoniaux traditionnels sont toujours respectées. Ainsi, bien que leur fréquence ait baissé, les procédures engagées avec l'accord de la famille de la fille, la pratique de la déposition et celle de la fête du mariage restent de mise dans la grande majorité des cas (8 fois sur 10 au moins). Quant aux prestations, elles interviennent dans un nombre croissant d'unions.

*Tableau 1 : Les différentes composantes des procédures
précédant les mariages conclus entre célibataires
(mariages des hommes, enquête biographique, Kwara)*

Indicateur	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Proportion (%) des mariages dont la procédure a débuté par l'accord de la famille de la fille	94	80	86
Proportion (%) des mariages ayant donné lieu à des prestations	69	82	77
Proportion (%) des mariages précédés d'une déposition	100	90	94
Proportion (%) des mariages ayant donné lieu à une fête au village	100	82	89
<i>Effectifs de mariages</i>	32	51	83

Source : notre enquête, 1987-89.

Si les formes matrimoniales traditionnelles se maintiennent, l'autorité familiale dans l'initiative des unions s'amoindrit cependant (tableau 2). L'espace décisionnel se resserre autour de l'intéressé et de ses proches parents (84 % des mariages à partir de 1970, 63 % auparavant). L'initiative individuelle n'évacue généralement pas (7 fois sur 10) la mise en place d'une procédure formelle gérée par les lignages. De même les « enlèvements » réalisés sans un accord préalable sont quasi systématiquement agréés par la famille de la fille avant la cohabitation. Mais une nouvelle logique matrimoniale se met en place où les

³ Les analyses s'appuient sur les informations collectées auprès des hommes, qui se sont avérées plus fiables que les déclarations des femmes (Hertrich, 1997).

familles valident et concrétisent les projets des intéressés mais n'en sont plus les initiatrices.

Une certaine tendance à la privatisation des affaires matrimoniales ressort également du recours croissant aux membres du patrilignage de l'époux pour la « déposition » de la jeune fille dans la période de transition précédant l'union, ceci au détriment des instances extra-familiales (familles alliées ou amies, et, dans une moindre mesure, institutions chrétiennes). Pas de changement significatif en revanche dans l'identité du médiateur inter-lignager qui reste un homme de caste dans plus de la moitié des cas.

L'analyse des prestations matrimoniales confirme quant à elle la tendance à l'assouplissement des procédures matrimoniales, déjà identifiée sur le plan décisionnel (tableau 2). En effet, à la différence des tendances relevées dans de nombreuses sociétés africaines (voir par exemple Isiugo-Abanihe, 1987 ; Nagashima, 1987 ; Guigou, 1992 ; Enel *et al.*, 1994 ; Isiugo-Abanihe, 1994 ; Locoh, 1994), on n'observe pas ici de mouvement inflationniste qui pourrait traduire une réaffirmation de l'autorité matrimoniale des familles. Certes les prestations monétaires se sont considérablement développées et cela sous deux formes : par remise directe et, dans une moindre mesure, par l'achat au prix fort de bière de mil confectionnée à cette fin par la famille de la fille. Deux tiers des mariages conclus depuis 1970 sont concernés contre un cinquième des plus anciens. Mais les sommes en jeu restent modestes, de l'ordre de 6 000 FCFA en moyenne pour la remise directe et de 13 000 FCFA pour l'achat de bière de mil avec un maximum enregistré de 22 000 FCFA dans les deux cas. De plus, ces prestations nouvelles s'établissent le plus souvent au profit de la fille et non de sa famille (7 fois sur 10 pour la remise d'argent, 8 fois sur 10 pour l'achat de bière de mil).

Les prestations anciennes restent présentes dans 70 % des mariages conclus à partir de 1970 mais les procédures comportant un grand nombre d'années de travaux agricoles se sont raréfiées au profit des procédures en comportant une seule. Ainsi le nombre moyen d'années de travaux agricoles a quasiment été divisé par deux entre les deux périodes. Conjointement, les processus se sont considérablement raccourcis, passant d'une durée moyenne de trois ans à deux ans. Une fois l'accord de la famille recueilli, un tiers des hommes pouvaient escompter conclure le mariage avant trois ans sur la période ancienne ; ils sont près des deux tiers dans cette situation sur la période récente. Ce sont là deux indices particulièrement éloquents d'une révision des exigences familiales dans

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

l'attribution des filles : ils attestent d'une renonciation aux processus prestatoires particulièrement denses et d'une tolérance pour un accès plus rapide aux épouses.

Tableau 2 : Caractéristiques des procédures matrimoniales précédant les mariages entre célibataires, par période (mariages des hommes, enquête biographique, KWARA)

Indicateurs	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Initiative de l'union (en %).			
L'époux lui-même	32	47	41
Ses parents proches (père, mère, frère, père du père)	31	37	35
D'autres parents	34	16	24
Relation non exprimée en terme de parenté	3	0	1
Total	100	100	100
Médiation			
Proportion (%) de déposition chez un membre du lignage de l'époux	25	56	44
Proportion (%) de mariages où le médiateur était un homme de caste	55	56	56
Prestations nouvelles			
Proportion (%) de mariages avec remise (directe) d'argent	22	61	46
Proportion (%) de mariages avec achat de bière de mil	10	20	16
Proportion (%) de mariages avec remise d'argent et/ou achat de bière de mil	22	63	47
Prestations anciennes			
Proportion (%) des mariages selon le nombre d'années de travaux agricoles			
0	44	37	40
1	13	41	30
2	19	14	15
3 et plus	24	8	15

(tableau 2 – suite)

Indicateurs	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Nombre moyen d'années de travaux agricoles	1,6	0,9	1,2
Proportion (%) de mariages avec remise de grains	59	57	58
Proportion (%) de mariages avec travaux agricoles et/ou remise de grains	69	69	69
Durée du processus			
Proportion (%) de processus de 3 ans et plus			
- ensemble des mariages	59	31	42
- mariages avec accord initial	63	39	49
Durée moyenne sur			
- ensemble des mariages	3,0	2,0	2,4
- mariages avec accord initial	3,2	2,5	2,8
<i>Effectifs de mariages</i>	32	51	83

Source : notre enquête, 1987-89.

Un rajeunissement de l'âge au premier mariage des hommes

Cet accès plus rapide aux épouses se lit directement dans l'évolution de l'âge moyen au premier mariage des hommes qui, des générations âgées de 50 ans et plus à l'enquête à celles de 25-39 ans, a baissé de près de deux ans (tableau 3). Pas de changement décisif en revanche du côté des femmes dont l'âge moyen à la première union reste proche de 18 ans. Le recul de la nuptialité féminine, considéré comme une première étape de la transition de la fécondité (Coale, 1965 ; Chesnais, 1986) préalable à la limitation des naissances dans le mariage, ne se dessine donc pas dans cette population.

Le changement matrimonial ne relève pas ici des modes de régulation démographique - raccourcissement de la durée de vie passée en union - mais, comme on l'a constaté, des modalités de constitution des couples. Il correspond à un affaiblissement des contrôles et des exigences familiales et, conjointement, à la reconnaissance de la place et de l'intervention de l'individu dans le champ matrimonial. Ce sont là des conditions favorables au développement des échanges au sein du couple, notamment sur les questions de fécondité.

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

Tableau 3 : Évolution de l'âge moyen au premier mariage des hommes et des femmes (enquête biographique, Sirao et Kwara)

Âge moyen au premier mariage	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)		
	50 et plus	35-49	25-34
Hommes (a)	23,0	22,2	21,3
Femmes (b)	18,4	17,5	17,8
Écart d'âge : a-b	4,6	4,7	3,5
<i>Effectifs</i>			
Hommes	71	76	69
Femmes	87	78	88

Source : notre enquête, 1987-89.

Une instabilité matrimoniale en hausse

L'affaiblissement de l'autorité familiale dans la décision des unions s'accompagne d'un essor des divorces. Sur dix mariages conclus avec une femme célibataire depuis 1970, on compte un divorce avant le deuxième anniversaire de mariage, deux avant le sixième et près de trois avant le dixième anniversaire, soit près de deux fois plus qu'au sein des unions conclues avant 1970.

Les unions les moins intégrées aux cadres matrimoniaux traditionnels sont aussi les plus fragiles : les pressions des familles pour préserver les unions s'amoindrissent quand celles-ci ne relèvent pas de leur initiative et ne mettent pas en jeu les relations développées avec les alliés. Ainsi les mariages qui ne résultent pas d'un processus engagé avec l'accord de la famille de la fille connaissent un risque de divorcer avant le deuxième anniversaire de mariage sept fois plus élevé que les autres (29 % de rupture contre 4 %). Le rapport va du simple au double si on différencie les unions selon l'initiative (individuelle ou non) et du simple au triple selon la durée de la procédure (inférieure à deux ans ou non).

Toutefois le développement de ces types d'union n'explique pas seul la hausse de la divortialité ; les unions gérées par les familles sont, elles aussi, devenues plus fragiles. L'affaiblissement des contrôles familiaux sur la stabilité des unions - dont atteste l'augmentation du divorce - est certainement lié à l'érosion de l'autorité familiale dans la constitution des couples : l'allégement des

procédures autorise une plus grande tolérance dans la remise en question d'une union, et réciproquement, l'exigence d'un processus matrimonial long et fourni perd de sa légitimité s'il ne garantit plus la stabilité de l'union.

La polygamie : une pratique qui se maintient

Au moment de l'enquête, un homme marié sur six (17 %) était polygame, ce qui est modéré en comparaison du niveau national (30 %). Cependant les hommes qui deviennent polygames à un moment ou à un autre de leur vie sont bien plus nombreux (46 %). Le premier mariage polygamique se situe à un âge relativement jeune, à 29 ans en moyenne. Mais le retour à la monogamie est fréquent et souvent rapide : il touche un quart des hommes dans les deux premières années de vie polygamique et la moitié dans les six premières années. Ce qui n'exclut pas d'autres unions polygamiques ultérieures : la moitié des hommes qui sont passés de la polygamie à la monogamie redeviennent ainsi polygames. Au total, la polygamie apparaît bien souvent comme une pratique épisodique. Aucune tendance régulière ne se dessine dans la pratique de la polygamie, dans l'âge auquel les hommes y accèdent ou la durée de vie qu'ils y consacrent. On ne saurait donc parler d'une institutionnalisation du couple monogame.

Des changements dans l'appariement des couples

La persistance de la polygamie s'accorde cependant d'une redéfinition du marché matrimonial. Les hommes déjà mariés, et plus généralement les hommes âgés, épousent de plus en plus rarement des jeunes filles et se tournent vers les veuves et les divorcées. Le mariage d'une femme célibataire tend à être réservé aux hommes jeunes (tableau 4). Derrière la persistance de la pratique polygamique, des changements plus « qualitatifs » s'opèrent donc dans le sens d'une « harmonisation » plus importante des partenaires conjugaux.

L'autorité familiale dans la constitution des couples s'assouplit et laisse s'épanouir l'expression individuelle dans l'initiative de l'union. Les procédures matrimoniales deviennent ainsi plus courtes et moins lourdes en terme de prestations, mais elles restent formellement gérées par les lignages. Les hommes débutent la vie conjugale plus jeunes et, de plus en plus souvent, avec des femmes elles aussi célibataires. La polygamie se maintient mais c'est au prix d'un recentrage du marché matrimonial sur les femmes non célibataires... que

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

l'accroissement des divorces alimente. En définitive, c'est également une évolution du partenariat conjugal, dans le sens d'une implication croissante des intéressés et d'un appariement plus étroit des conjoints, que les indicateurs matrimoniaux révèlent. Le couple se construit, le contexte de la reproduction change.

*Tableau 4 : Proportion (en %) de mariages conclus avec une femme célibataire selon la situation matrimoniale et l'âge de l'homme au moment de l'union, par promotion de mariages
(mariages des hommes enquêtés, enquête biographique, Sirao et Kwara)*

Situation de l'homme au moment du mariage	Période du mariage			
	Avant 1970		Depuis 1970	
	Proportion (%)	Effectifs	Proportion (%)	Effectifs
<i>Situation matrimoniale</i>				
Célibataire	74	110	81	124
Veuf, divorcé	53	17	48	44
Monogame	42	52	33	76
Polygame	26	19	23	13
<i>Âge au mariage :</i>				
- Ensemble des unions				
Moins de 20 ans	71	34	95	38
20-25 ans	77	74	75	91
25-29 ans	47	43	64	56
30-39 ans	39	33	21	39
40 ans et plus	21	14	6	33
- Unions polygamiques				
Moins de 30 ans	56	36	60	40
30-39 ans	26	23	14	29
40 ans et plus	8	12	0	20

Source : notre enquête, 1987-89.

L'ESSOR DES MIGRATIONS

Les migrations définissent une autre catégorie de comportements en pleine évolution. Certes, leur rôle dans la régulation de la croissance naturelle reste modéré : le déficit migratoire, de 0,4 % par an en moyenne sur la période 1976-

88, ne corrige que très partiellement le croît naturel, de 3,4 % par an sur la même période. Mais quand on évalue l'importance que prend l'émigration au sein des lignages et que l'on compare les itinéraires migratoires des générations successives, alors il devient clair que la pratique migratoire est une composante essentielle des changements socio-démographiques en cours.

Un mouvement d'émigration important

La ponction opérée par l'émigration au sein des patrilignages installés au village est aujourd'hui très élevée. Pour 100 hommes adultes (âgés de 15 ans et plus) nés au village, on en comptait à peine 63 qui y résidaient au moment de l'enquête, cela en ne comptabilisant pourtant parmi les émigrés que les hommes qui avaient au village un parent relativement proche (père, frère, grand-père, oncle ou cousin paternel). L'essor du mouvement d'émigration s'impose nettement au fil des générations. Ainsi les hommes résidant au village au début de l'année de leur 20^e anniversaire représentaient seulement deux tiers de ceux qui y sont nés parmi les hommes âgés de 25-34 ans à l'enquête, contre neuf dixièmes des générations de 50 ans et plus. L'intensité de l'émigration augmente jusqu'à l'âge de 30 ans environ et tend alors à se stabiliser avec une proportion d'émigrés de l'ordre de 25 % parmi les générations les plus âgées et de 50 % parmi les générations âgées de 35-49 ans à l'enquête.

Une augmentation des épisodes de migration

Les itinéraires migratoires des résidents confirment l'intensification de la mobilité masculine (tableau 5). Sur dix hommes, neuf avaient déjà réalisé une migration (pour une durée de trois mois au moins) avant l'année de leur 25^e anniversaire parmi les 25-34 ans contre quatre seulement parmi les générations âgées de 50 ans et plus à l'enquête. Le nombre moyen de migrations réalisées avant 25 ans a triplé entre ces deux groupes de générations.

Ce développement de la pratique migratoire relève principalement de deux types de déplacements classés par l'enquête sous les termes de « migration chez les Peuhl » et de « migration de travail ». Les premières correspondent aux séjours de gardiennage effectués par les jeunes hommes chez les bergers peuhls pour se procurer des têtes de bétail. Elles permettent aux familles d'accéder à des bœufs de labour sans échange monétaire, la rétribution étant d'une bête pour six mois de gardiennage. Les « migrations de travail » visent, en revanche, la

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

recherche de numéraire et se réalisent généralement hors de la région, vers les centres urbains ou les régions de plantation. Les migrations chez les Peuhl sont concentrées aux jeunes âges, essentiellement entre 15 et 20 ans. Les migrations de travail prennent alors le relais, jusqu'à 35 ans pour la plupart.

Tableau 5 : Indicateurs de migration (itinéraires migratoires des hommes résidents, enquête biographique, Sirao et KWARA)

Indicateur	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)		
	50 et plus	35-49	25-34
Proportion (%) d'hommes ayant réalisé au moins une migration avant l'âge de 25 ans	43	59	92
Nombre moyen de migrations réalisées avant l'âge de 25 ans	1,3	2,2	4,1
Proportion (%) d'hommes ayant réalisé au moins une migration chez les Peuhl avant l'âge de 25 ans	0	18	61
Proportion (%) d'hommes ayant réalisé au moins une migration de travail avant l'âge de 25 ans	12	43	58

Source : notre enquête, 1987-89.

Les migrations chez les Peuhl ont commencé à se développer au milieu des années 1970 avec la diffusion de la charrue. Encore rares chez les hommes de 35-49 ans, elles sont aujourd'hui un élément quasi constitutif de l'itinéraire des jeunes hommes. Plus de la moitié des hommes âgés de 25-34 ans à l'enquête en avaient réalisé une au moins.

Plus ancien, l'essor des migrations de travail n'a cessé de se poursuivre. Il se perçoit très clairement au fil des générations par la proportion croissante des hommes qui y recourent : près de six hommes sur dix sont concernés avant 25 ans parmi les jeunes générations contre un sur sept parmi les plus âgées. D'autres indicateurs vont dans le même sens comme le nombre moyen de migrations réalisées avant cet âge (multiplié par cinq) ou le temps qui leur est consenti (multiplié par trois).

Les migrations féminines se sont également développées mais elles restent majoritairement (neuf fois sur dix) associées à leur vie conjugale, c'est-à-dire induites par le mariage ou la migration de l'époux. Les migrations des jeunes

filles allant proposer leurs services en tant que domestiques auprès de familles citadines, très développées dans certaines populations africaines, commencent à peine à se pratiquer : une femme sur dix est concernée parmi les générations âgées de 25-34 ans à l'enquête.

Un élargissement de l'espace de vie

L'intensification de la pratique migratoire s'accompagne d'une extension de l'espace de vie des résidents, d'une confrontation plus fréquente avec d'autres milieux socio-culturels (tableau 6). Ainsi la grande majorité (neuf sur dix) des hommes de 25-34 ans ont déjà vécu hors de l'aire ethnique des Bwa et près d'un sur trois s'est rendu en Côte d'Ivoire. Au contraire, bien qu'ils aient été exposés au risque de migrer sur une durée plus importante, les hommes âgés de 50 ans et plus ont été bien moins nombreux à s'éloigner de leur milieu d'origine : près de la moitié n'ont jamais quitté le pays boo et un sur dix seulement a résidé en Côte d'Ivoire. La tendance est la même du côté des femmes mais, quel que soit le lieu considéré, la proportion des jeunes générations qui s'y sont rendues reste bien plus faible que chez les hommes.

Tableau 6 : Proportion (en %) d'individus ayant réalisé au moins une migration en différents endroits, selon le sexe et le groupe d'âges à l'enquête (enquête biographique, Sirao et Kwara)

Lieu de la migration	Sexe masculin			Sexe féminin		
	50 et plus	35-49	25-34	50 et plus	35-49	25-34
Ensemble	71	80	95	80	86	88
Hors du pays boo	56	77	91	20	49	42
Côte d'Ivoire	10	27	30	1	5	15
Bamako (et environs)	10	20	24	8	12	19
Ségou / Mopti (et environs)	22	26	20	6	16	13
Sikasso / Koutiala (et environs)	6	24	23	5	5	5

Source : notre enquête, 1987-89.

Il faut apprécier l'essor des migrations au-delà de son aspect strictement démographique. Il est aussi un facteur de redéfinition des relations familiales et de construction des itinéraires individuels. La migration chez les Peuhl, puis la migration de travail apparaissent, en effet, aujourd'hui, comme des étapes quasi

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

incontournables de la jeunesse. Elles modulent le vécu de la vie familiale qui devient de plus en plus épisodique. Rarement décidées par les familles, les migrations sollicitent également la capacité d'initiative individuelle et d'adaptation à de nouvelles situations. Enfin elles confrontent les individus à des modes de vie et de pensée différents des leurs. Ce sont là autant de facteurs qui favorisent réflexion et détermination personnelles, en contraste avec un système subordonnant les individus aux logiques collectives. Par là même elles participent certainement aussi, même si elles relèvent d'un autre registre, à la définition d'un espace de décision en matière de reproduction.

CONCLUSION

L'idée d'un modèle quasi inaltérable de fécondité élevée associé aux spécificités socio-culturelles des populations africaines doit être remise en question, y compris pour les populations rurales, qui paraissent se situer à la marge des mouvements de développement socio-économique et dont les indicateurs de fécondité n'affichent aucun signe de baisse. Là aussi, les systèmes sociaux sont soumis à des tensions et à des aménagements, tandis que s'expérimentent de nouvelles formes de relations au sein des familles, entre conjoints et entre générations. Ces changements familiaux, en participant au développement d'un espace décisionnel sur le plan individuel et conjugal, sont des ferments de l'adoption de nouveaux comportements de fécondité.

Dans les villages bwa traités ici, des changements s'expriment ainsi en matière matrimoniale et migratoire. Les indicateurs convergent pour signifier un affaiblissement des contrôles familiaux sur la constitution des couples : recentrage de l'initiative de l'union autour de l'intéressé et de ses proches parents, assouplissement des procédures matrimoniales, absence d'inflation des prestations, raccourcissement des processus, baisse de l'âge au premier mariage des hommes. Cependant, cette évolution ne s'opère pas en rupture avec les cadres réguliers ; les étapes du processus traditionnel restent respectées et formellement mises en œuvre par les familles. La forme même que prennent les changements - en terme de conciliation et non de rupture - est révélatrice de la *reconnaissance* de la place de l'individu dans le champ décisionnel.

Y a-t-il pour autant la construction d'un espace de conjugalité ? Certains indicateurs le suggèrent, tels le resserrement de l'écart d'âges au premier

mariage entre les sexes et l'évolution de l'appariement conjugal. Toutefois la polygamie se maintient. L'essor des migrations révèle également, sur un autre plan, une évolution des rapports de l'individu à l'espace familial et une responsabilisation croissante de l'individu. Dans le même temps, il génère une confrontation croissante avec d'autres systèmes de valeurs tout en contribuant à la diffusion de nouveaux comportements.

Érosion des contrôles communautaires, reconnaissance de l'individu dans l'espace décisionnel, mouvement (timide) de construction conjugale, développement des échanges avec différents milieux socio-culturels : ce sont là autant d'indices et de facteurs d'une évolution du contexte de la reproduction chez les Bwa.

Bibliographie

- Capron J., 1988. - *Introduction à l'étude d'une société villageoise. 1955-1968.* - Tours, Université François-Rabelais de Tours (Mémoire du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie), 354 p.
- Chesnais J.-C., 1986. - *La transition démographique. Étapes, formes, implications économiques.* - Paris, PUF-INED (Travaux et documents), 580 p.
- Coale A., 1965. - *Factors associated with the development of low fertility : an historic summary.* - Belgrade, 205-209 p. (World Population Conference, Belgrade, 30 august - 10 september).
- Diarra J., 1994. - *Les Bwa (Mali-Burkina Faso) dans l'historiographie. Essai d'analyse critique et interprétation d'un processus de marginalisation.* - Paris, Centre de recherches africaines de l'Université de Paris, Institut Catholique de Paris. (Mémoire de DEA).
- Enel C., Pison G. et Lefebvre M., 1994. - "Migration and marriage change : Acase study of mlomp, a joola village in southern Senegal", in : C. Bledsoe et G. Pison (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 92-116. - Oxford, Clarendon press.

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

- Guigou B., 1992. - *Les changements du système familial et matrimonial : Les Sérères Sine (Sénégal)*. - Paris, Anthropologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales. (Thèse de Doctorat).
- Hertrich V., 1996. - *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*. - Paris, CEPED (Les Etudes du CEPED n°14), 570 p.
- Hertrich V., 1997. - "Les réponses des hommes valent-elles celles des femmes ? Une double collecte sur les questions générésques et matrimoniales dans une population du Mali", *Population*, n° 1, p. 45-62.
- Isiugo-Abanihe U., 1987. - *High bridewealth and age at marriage in Igboland*. - Ife, Nigeria, 1-15 p. (*The cultural roots of african fertility regimes. Proceedings of the Ife Conference*, Ife, Nigeria, February 25 - March 1, 1987).
- Isiugo-Abanihe U., 1994. - "Consequences of bridewealth changes on nuptiality patterns among the ibo of Nigeria", in : C. Bledsoe et G. Pison (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 74-91. - Oxford, Clarendon press.
- Locoh T., 1994. - "Social change and marriage arrangements : New types of union in Lomé, Togo", in : C. Bledsoe et G. Pison (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 215-230. - Oxford, Clarendon press.
- Nagashima N., 1987. - "Aspects of change in bridewealth among the Iteso of Kenya", in : D. Parkin et D. Nyamwaya (éds.), *Transformations of african marriage*, p. 183-198. - Londres, International African Seminars (New Series, n° 3).

La vie de Véronique, 36 ans

Véronique est née dans une famille catholique, aussi ses parents lui ont-ils choisi un nom chrétien. Son grand-père lui a cependant donné un prénom local, Samouhan (qui signifie cadeau) car elle était la première fille parmi sa descendance.

Véronique avait 13 ans à peine quand elle s'est mariée avec Mimanu, de 10 ans son aîné. Son père avait refusé de la fiancer avec Mimanu car il suivait la religion traditionnelle. Mais cela faisait deux ans qu'il était décédé quand elle a accepté de se laisser enlever pour le mariage. Elle se sentait mise à l'écart chez l'oncle qui l'hébergeait depuis la mort de son père et le remariage de sa mère dans un village voisin. Elle a cédé aux encouragements de la sœur de Mimanu, une de ses amies, qui lui promettait de meilleurs traitements parmi eux. Après l'enlèvement, elle a été confiée à une famille alliée à celle de Mimanu, dans un village voisin, pour une quinzaine de jours. Son chef de lignage a finalement consenti à donner son accord. Le mariage a pu être fêté mais aucune prestation matrimoniale n'a été entreprise. Ce mariage fut un échec. Rétrospectivement Véronique se dit qu'elle était alors bien trop immature pour s'engager dans la vie maritale. Mimanu l'intimidait. De plus, sa belle-mère avait peu d'égards à son endroit et elle supportait difficilement son autorité.

Marcel, un jeune veuf, remarqua son insatisfaction et elle fut sensible à l'attention qu'il lui manifestât. Elle accepta finalement de le suivre à l'exode pour refaire sa vie. Elle quitta ainsi son premier mari après deux ans d'union, profitant de la liberté qu'offre une nuit de fête au village. Ils savaient tous deux qu'il leur serait difficile de trouver un soutien parmi les leurs. En prenant la femme d'un homme de son village, Marcel rompait le pacte de solidarité qui unit la communauté villageoise et il s'en trouverait exclu pour longtemps. Véronique savait aussi qu'elle ne trouverait aucun soutien auprès des siens car Marcel était un descendant de captif. De plus il avait déjà eu quatre épouses dont deux étaient décédées auprès de lui (les autres l'ayant quitté) et aucun de ses enfants ne survivait. Ces décès le rendaient suspect. Enfin, la communauté catholique à laquelle ils appartenaient tous les deux réprouverait le divorce de Véronique et leur union ne serait jamais célébrée religieusement. Leur acte était audacieux mais leur union a tenu et aujourd'hui ils savent qu'ils ont gagné leur pari. À ce jour, neuf grossesses se sont succédées, huit enfants sont nés dont six

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

survivent. L'aînée, Odile, pourra se marier d'ici peu ; le plus jeune, Olivier, a six mois.

Leur exode a duré treize ans. Ils ont vécu dans le coin de Ségou-Markala, déménageant trois fois selon les opportunités d'emploi. Marcel fut d'abord journalier agricole, puis manœuvre dans les usines, son dernier emploi fut celui de gardien. Pour compléter leurs revenus, Véronique trouvait toujours un travail de ménagère ou de vendeuse sur les marchés. Petit à petit, ils apprenaient, par les villageois de passage, que leur 'affaire' s'atténuaient. On faisait même de plus en plus appel à eux pour héberger des jeunes pendant la saison sèche et leur trouver un travail. Il décidèrent alors de retourner au village. Ils purent s'y réintégrer : on les laissa s'installer dans une maison au cœur du village et Marcel récupéra ses champs. Bien sûr, des rancœurs subsistaient, mais les enfants étaient là pour signifier qu'ils constituaient bel et bien une famille et qu'il n'était plus question de remettre en cause leur union. Les trois derniers enfants sont d'ailleurs nés au village.

Véronique pense qu'ils ont fait le bon choix en revenant au village. Là, ils sont reconnus par les leurs. Mais le retour ne fut pas facile. D'autant plus qu'ils cultivaient seuls, sans l'appoint d'une grande famille et sachant que leurs fils sont encore trop petits pour réaliser les travaux les plus durs. Pour s'en sortir, elle réalise parfois, au côté de son époux, des travaux en principe réservés aux hommes tels que le désherbage. Heureusement, ils avaient économisé à l'exode de quoi acheter une charrue et deux bœufs. Ils la prêtent quelques fois en échange d'un appui de main-d'œuvre. Véronique a par ailleurs différentes activités qui lui permettent de gagner un peu d'argent : la vente de produits de la cueillette (karité, kapok, pain de singe, tamarin...), la confection et la vente de bière de mil et parfois de galettes. Cela lui permet d'acheter les condiments de la sauce, son tabac, ses habits et ceux des enfants. Il lui arrive même de donner un peu d'argent à Marcel, pour ses propres distractions. Les difficultés matérielles ne sont pas celles qui lui pèsent le plus. Ce sont les moments d'échange avec son mari qui manquent le plus à Véronique. Ils sont devenus rares depuis leur retour. Mais il est vrai qu'au village cela ne se fait pas : Marcel serait hué si on le voyait trop souvent aux côtés de sa femme.